

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Julien RIBES, Solène PELLE.

**Procurations** : M. Claude VIDAL à M. Jean-François GUIBBERT, M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ

**Secrétaire de séance** : M. Bernard GUERRERE

**Le quorum est atteint avec 21 présents + 2 procurations.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 6 Juillet 2020 qui est adopté à l'unanimité des présents + 2 procurations.

### ORDRE DU JOUR

#### **PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DU POLE ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LA DOMITIENNE**

Mme Géraldine MARQUIER, Directrice du Pôle Environnement et Développement Durable (PEDD) de la Communauté de Communes La Domitienne et M. Jean-François GUIBBERT, Président de la Commission Intercommunale, fait une présentation du service à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents.

Un rappel sur la qualité des services rendus à la population et le niveau des différents services est exposé à l'appui d'une présentation Power point, précisant les nombres des collectes selon les communes et secteurs urbanisés, les plages d'ouvertures des services, les quantités de déchets et les pistes de réflexions pour l'amélioration des services :

- Enlèvement et Traitement des Ordures Ménagères (Points d'apports collectifs et individuels),
- Enlèvement et Traitement des Ordures Sélectives (Points d'apports collectifs et individuels),
- Déchèteries,
- Balayage mécanique,
- Fourniture composteurs

Sur le Territoire de la CC La Domitienne, 626 kg/habt/an ont été récoltés en 2018, répartis de la manière suivante :

- 285 kg/habt/an OMR
- 51 kg/habt/an RS
- 36 kg/habt/an Verre
- 254 kg/habt/an Déchèterie

Durant ce mandat, des études vont être menées afin d'améliorer les résultats des services et intégrer l'obligation du « Biodéchets » d'ici 2025.

De nombreux échanges sur les services rendus et les améliorations qui peuvent leur être apportées ont ponctué cette intervention.

## **DECISIONS DU MAIRE**

**AD-2020-07-15-14 du 15 juillet 2020** : décidant du réaménagement de 6 prêts contractés auprès du Crédit Agricole du Languedoc en un prêt de compactage de 1 533 252.00 € au 1<sup>er</sup> août 2020.

**AD-2020-07-15-15 du 15 juillet 2020** : retenant l'offre de l'entreprise BANCO RECSACLIM pour la réalisation des travaux de réfection de la plomberie sanitaire du siège de la Pétanque pour un montant de 2 483.85 € HT.

**AD-2020-08-31-16 du 31 août 2020** : désignant le Cbt d'Avocats VPNG de Montpellier pour défendre les intérêts de la commune dans la requête n° 2003739-1 de Mme LIMOUZY Bernadette demandant l'annulation du PC n°PC3413513Z0005M1 délivré à M. CHEVTCHENKO le 6 février 2020, déposée auprès du Tribunal Administratif de Montpellier.

## **DELIBERATIONS**

### **I – Désignation des représentants communaux aux commissions de la Communauté de communes La Domitienne :**

#### **a) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : D-2020-09-07-01a**

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées – CLECT – de la Communauté de communes La Domitienne.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations procède à la désignation et proclame :

- M. Jean-François GUIBBERT, représentant communal titulaire
- Mme Géraldine ESCANDE, représentante communale suppléante

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à M. le Président de la Communauté de communes La Domitienne.

#### **b) Commission intercommunale des Impôts Directs (CIID) : D-2020-09-07-01b**

Considérant que le conseil municipal doit proposer des commissaires de la commune pour établir la liste des commissaires de la commission intercommunale des impôts directs de la Communauté de Communes La Domitienne (CIID) en nombre double, au sein de laquelle Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques désignera la liste des commissaires titulaires et suppléants.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, propose en qualité de commissaires à la CIID de la CC La Domitienne :

##### Commissaires titulaires :

- M. Jean-François GUIBBERT,
- Mme Françoise CRASSOUS,
- M. Bernard GUERRERE

##### Commissaires titulaires :

- Mme Géraldine ESCANDE,
- M. René COUSIN,
- M. Olivier MONROS.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à M. le Président de la Communauté de communes La Domitienne.

## **II – Désignation correspondant Défense : D-2020-09-07-02**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de désigner le correspondant défense de la commune. Cet élu a vocation à développer le lien armée-Nation. Il est, à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et civiles du département et de la région en matière de défense.

Le conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, désigne M. Yann RAMIREZ, 4<sup>ème</sup> adjoint, comme correspondant défense de la commune.

## **III – Représentant communal à la SEM-PFO du Pech Bleu : D-2020-09-07-03**

Considérant que le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un représentant communal auprès de la SEM-PFO du PECH BLEU de BEZIERS, selon ses statuts.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, désigne M. René COUSIN, Conseiller Municipal délégué aux affaires du cimetière, représentant communal auprès de la SEM-PFO de BEZIERS,

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cette information aux services préfectoraux et à Monsieur le Directeur de la SEM-PFO PECH BLEU de BEZIERS.

## **IV – Convention de mise à disposition de parcelles destinées à abriter les installations d'un réseau de communication électronique avec Hérault THD : D-2020-09-07-04**

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention de mise à disposition de parcelles communales à la Société HERAULT THD pour abriter les installations d'un réseau de communication électronique.

Cette convention prévoit l'ensemble des engagements de chaque partie concernant cette mise à disposition. Elle est fixée sans durée et est consentie à titre gratuit.

Le Conseil, par 23 voix pour dont 2 procurations, 0 voix contre et 0 voix d'abstention, approuve les termes de la convention présentée, autorise Monsieur le Maire à la signer avec la Sté HERAULT THD et charge M. le Maire de transmettre la présente décision aux services préfectoraux.

## **V – Subventions façades :**

### **a) 12 Bis Rue de la Marguerite : D-2020-09-07-05a**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 25 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 750 €.

Il présente la demande de Mme Emma BORY, 12 Bis Rue de la Marguerite.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, décide d'octroyer une subvention façade de 750 € et dit que la somme sera prélevée au c/20422 – réfection façades du BP 2020 et suivants.

## **b) 8 Rue des Joncs : D-2020-09-07-05b**

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Alain LEGRAND, 8 Rue des Joncs.

Le Conseil, à l'unanimité des présents + 2 procurations, décide d'octroyer la subvention façade de 1 500 € et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2020 ou suivant.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Monsieur le Maire :**

- ❖ Informe le Conseil qu'il y a eu lieu de former la liste de contrôle des listes électorales.  
Considérant que le conseil municipal a été élu à partir d'une seule liste, la règle de composition de cette commission suit celle des communes de moins de 1 000 habitants soit la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pris dans l'ordre du tableau du conseil municipal après les adjoints (M. Didier Montier Titulaire et M. René Cousin Suppléant), d'un membre désigné par le Tribunal de Grande Instance et un membre désigné par le Préfet à partir d'une liste de 5 noms proposés par M. le Maire parmi les électeurs de la commune hors élus.  
Un arrêté préfectoral arrêtera la composition de la commission de contrôle des opérations électorales.
- ❖ Festival « Matte la Zike » du 19 Septembre 2020 est, à ce jour, maintenu. Un protocole sanitaire adapté à la manifestation a été mis en place et déclaré au service COVID19 de la Préfecture de l'Hérault. Port du masque obligatoire, sens de circulation, places limitées, respect des gestes barrières.
- ❖ Un protocole sanitaire d'utilisation des salles communales a été remis contre signature aux Présidents des Associations.  
Les salles ont été limitées à 75 personnes pour la salle Polyvalente, 45 pour la salle du Peuple et 20 pour l'Ex-Cantine. Cette dernière n'est plus proposée à la location pour les particuliers.
- ❖ Signature de l'acte de vente du terrain cadastré section D n°3192 8 Rue de l'Amargassal à M. et Mme ARENE Mardi 8 Septembre 2020.
- ❖ Présentation du CRAC 2019 de la ZAC Camp Redoun par Hérault Logement le Mercredi 9 Septembre 2020.
- ❖ Affaire Ferme des Eoliennes actuellement en délibéré au Tribunal Administratif. Mercredi 2 Septembre 2020, le Rapporteur a proposé de débouter l'Etat de sa demande du fait de sa mauvaise interprétation des conclusions de la commission environnementale. Il demande que le permis de construire des éoliennes soit délivré à la Sté Ferme éolienne de Lespignan dans un délai de 4 mois. Le Tribunal donnera son verdict dans une quinzaine de jours.
- ❖ Arrêté préfectoral n°2020-09-0009 du 7 septembre 2020 portant mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau dans le cadre de la gestion de la sécheresse (alerte jaune orb et aude) :
  - Interdiction lavage véhicules publics ou privés en dehors des stations professionnelles
  - Interdiction remplissage des piscines privées
  - Fermeture des fontaines et bornes en circuit ouvert
  - Interdiction de 8h à 20h :
    - Arrosage des pelouses, des espaces verts publics ou privés, des jardins potagers et d'agrément
    - Arrosage des terrains de sports et d'entraînement.

➤ **Madame Françoise CRASSOUS :**

- ❖ Informe que des affiches concernant le Festival « Matte la Zike » doivent être distribuées et qu'une réunion pour l'organisation du Festival est prévue le mercredi 9 septembre 2020 à 18h30 à la Mairie. Tous les volontaires sont les bienvenus.
- ❖ Le Vernissage de l'Exposition « Pastels » de Ginette Rodriguez (04 – 26 septembre 2020), du vendredi 4 septembre 2020 était très réussi.
- ❖ Signale que le Stop Rue des Violettes est dangereux car non respecté. Monsieur le Maire informe qu'un sens unique entrant par la Route de Fleury va être prochainement mis en place.
- ❖ La réunion d'information concernant l'activité Musique aura lieu le lundi 14 septembre 2020 à 18h30 à la Salle Polyvalente.

➤ **Monsieur Didier MONTIER** informe que l'Assemblée Générale du Ping Pong aura lieu le vendredi 11 septembre 2020 à 19h30 à la Salle Polyvalente.

➤ **Monsieur Yann RAMIREZ :**

- ❖ signale que la haie située à hauteur de l'arrêt de bus Rte de Nissan gêne l'accès des piétons.
- ❖ Informe que la Page Face book de la commune affiche 3500 vues et que les informations semblent bien circuler.

➤ **Madame Agnès TOMASO** signale également que sur la Route de Nissan, en face l'arrêt de bus, un poteau est entouré de barrières depuis plusieurs mois. Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit de travaux de l'Entreprise SUEZ et qu'il allait les faire contacter pour les enlever.

➤ **Monsieur René COUSIN** demande à Monsieur le Maire s'il avait reçu les responsables de l'Entente Rugby suite aux dégradations du Club House du stade le samedi 5 septembre. Monsieur le Maire indique que lors de cette entrevue avec Le Président et un responsable, il leur a confirmé que les travaux de remise en état d'un mur et d'une étagère détériorés seraient supportés par les auteurs ou à défaut par le Club soit en remboursement soit en retenue sur leur subvention.

➤ **Monsieur Julien PUJOL** signale que les automobilistes circulent trop vite dans la Rue des Prés, très fréquentée par les promeneurs.

➤ **Madame Géraldine ESCANDE** informe des retours positifs qu'elle a pu entendre à propos des travaux réalisés sur les chemins dans le cadre du programme de Voirie Rurale.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 35.***